



Perte de carte d'identité

Par **davinia**, le **06/11/2010** à **16:47**

Bonjour Maîtres

J'ai perdu ma carte d'identité il y a peu, j'ai effectué la déclaration de perte dans un poste de police mais quelles sont les autres démarches à effectuer pour être sûr que la carte ne sera pas utilisée par des gens malhonnêtes puisque la police n'a pas noté le numéro de la carte que par chance j'avais sur une photocopie?

C'est dommage qu'on ne puisse pas faire une simple opposition sur les cartes d'identité! Mais ayant déjà une situation très modeste je ne voudrais pas qu'un individu se mette à faire je ne sais quelles demandes de prêt ou autre avec pour base ma pièce d'identité quand on découvre comme il est monstrueusement simple d'usurper l'identité de quelqu'un!

Ma question si elle n'a pas déjà été posée servira à d'autres!
Désolé pour le pavé mais 1000 MERcis à vous.

Par **Clara**, le **06/11/2010** à **18:24**

Bonsoir, vous aurez toutes vos réponses sur ce site. Sinon, ne vous inquiétez pas pour l'usurpation d'identité, votre déclaration de vol prouve que vous n'étiez plus en possession de cette carte là à la date du récépissé de perte.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1344.xhtml>

Par **mimi493**, le **06/11/2010** à **20:47**

une opposition suppose qu'à chaque fois que la carte est utilisée, il y a vérification si la carte n'est pas volée, ce qui n'est pas le cas pour une CNI, donc ça ne servirait à rien.